

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

Province de Québec
Municipalité de Kamouraska
Comté de Kamouraska

Le 2 décembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kamouraska tenue le lundi, 2 décembre 2019 à 20 H 00, en la grande salle du Centre Communautaire au 67 avenue Morel à Kamouraska.

Sont présents : MM. Gilles A. Michaud, maire
Robert Lavoie
Patrick Pelletier
Hervé Voyer prend son siège à 20H10.
Michel Dion
Denis Robillard
Mme Viviane Métivier

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud.

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire remercie toutes les personnes présentes et ouvre la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19.12.264 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Pelletier
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

19.12.265 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Viviane Métivier
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus et est adopté.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La directrice générale dépose un rapport aux membres du conseil concernant un suivi de la liste des personnes endettées envers la municipalité. Une correspondance a été transmise aux propriétaires qui ont des taxes dues depuis plus d'un an.

Certaines ententes ont été prises par les propriétaires identifiés sur une liste remise à chaque membre du conseil qui avaient été avisés de communiquer avec le bureau municipal afin de prendre entente avant le 2 décembre 2019. Un deuxième avis et un appel téléphonique seront faits auxdits propriétaires en leur mentionnant qu'ils auront jusqu'au 13 janvier prochain pour prendre entente avant le transfert de leurs dossiers à la MRC de Kamouraska.

STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (ANNÉE 2018)

19.12.266 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie
APPUYÉ PAR Patrick Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska s'engage à valider, réviser et apporter les correctifs nécessaires sur le réseau d'aqueduc existant afin de respecter les différentes actions entreprises par la Stratégie d'économie d'eau potable qui relève du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en 2019 et dans la prochaine année civile soit 2020.

QUE la municipalité a informé ledit ministère qu'un projet de mise aux normes de l'eau potable est en cours jusqu'au printemps 2020. Les nouveaux équipements installés viendront apporter une grande amélioration sur ledit réseau.

REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS, DE MARQUES D'HOSPITALITÉ OU DE L'AVANTAGE REÇU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale stipule qu'aucun don, marques d'hospitalité ou tout autre avantage (selon l'art. 6, al.4, sur la *Loi sur l'éthique*), n'a été déclaré par les membres du conseil municipal au 31 décembre 2018.

RÉSOLUTION POUR AFFECTATION DU SURPLUS AQUEDUC-ÉGOUT POUR DÉPENSES EFFECTUÉES EN 2019 SUR LE RÉSEAU DE LA MUNICIPALITÉ

19.12.267 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Denis Robillard
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité autorise la directrice générale à affecter au surplus aqueduc-égouts les dépenses suivantes de l'année 2019 qui ont été appliquées au Fonds général :

- Achat d'une pompe avec chaîne de levage : (GL/23-05000-725) : 14 686.70 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

- Travaux effectués sur les surpresseurs, pompes,.. : (GL/02-41400-522) : 20 026.46 \$ (eaux usées)	
- Achat pièces, manomètre, réparation trouble : (GL/02-41400-522) : 5 593.20 \$ (eau potable)	
- Achat d'une pompe + vanne (SP2) :	15 596.90 \$
TOTAL À APPLIQUER AU SURPLUS AQUEDUC/ÉGOUTS :	55 903.26 \$

**TRANSFERT D'UN MONTANT AFFECTÉ – CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNÉE 2019
À UNE DÉPENSE RÉALISÉE DURANT L'ANNÉE**

19.12.268 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie
APPUYÉ PAR Patrick Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale à procéder au transfert d'un montant inscrit au surplus affecté (Centre communautaire) de 48 000.00 \$ (GL/59-13400-001) au GL/23-08000-660 (Rénovation extérieure Centre communautaire).

**DEMANDE D'OUVERTURE DE DOSSIER POUR EFFECTUER UN EMPRUNT TEMPORAIRE
RELATIF AUX PAIEMENTS DE DÉPENSES D'ADMINISTRATION COURANTES**

19.12.269 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE des montants à recevoir de la part du gouvernement (TECQ) sont en attente et ne seront versés à la municipalité approximativement en mars ou avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit absorber des dépenses d'administration courantes pour l'année 2019 et le début de l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la municipalité dispose de moins de liquidités ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra verser au Centre Financier aux entreprises (CFE) un montant approximatif de 500,00 \$ pour l'ouverture du dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska demande au Centre Financier aux entreprises (CFE) de La Pocatière l'ouverture d'un emprunt temporaire au montant de 300 000.00 \$.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DÉPOSÉE PAR GUILLAUME BOUCHARD, INGÉNIEUR, CONCERNANT L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR-INCENDIE FACE AU 33, AVENUE MOREL (TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL)

19.12.270 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Viviane Métivier
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'offre de services (contrat 2019-216) déposée par Guillaume Bouchard, ingénieur, visant l'élaboration des plans et devis pour appel d'offres dans le cadre de la construction d'un réservoir-incendie sur le terrain du garage municipal sis au 33, avenue Morel. Ceci inclut les relevés terrain, le sondage à l'aide d'une pelle mécanique, la conception, l'élaboration des plans et devis, l'élaboration du bordereau de soumission et d'estimation, le dépôt des documents pour appel d'offres et l'analyse des soumissions.

Coût : 6 850.00 \$ + taxes applicables.

QUE la surveillance de chantier, la vérification des dessins d'atelier se fera au coût horaire de 80.00 \$ l'heure + taxes applicables.

**RENOUVELLEMENT OFFRE DE SERVICES EN CONSULTATIONS JURIDIQUES DIT
« PREMIÈRE LIGNE »**

19.12.271 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle l'offre de services de consultations juridiques déposée par Moreau avocats Inc. applicable à l'année 2020.

Coût : 500.00 \$ + taxes applicables.

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

19.12.272 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité de Kamouraska_a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale(PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska approuve les dépenses d'un montant de 13 015.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Copie certifiée conforme

Signé _____
Gilles A. Michaud, maire

Signée _____
Mychelle Lévesque, Dir. gén. & sec. trés.

DOSSIERS CCU

DEMANDE 2019-52 – 73 A AVENUE LEBLANC – CHANGEMENT DE REVÊTEMENT DE TOITURE ET REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

19.12.273 RÉSOLUTION

Le requérant désire effectuer les travaux suivants :

Remplacement de toiture

- Garage : remplacement du bardeau d'asphalte par le même produit de la même couleur.
- Véranda de la maison : remplacement du bardeau d'asphalte par aluminium pincé de couleur gris charbon.

Changement de revêtement extérieur sur façade du garage

- Remplacement du vinyle par des bardeaux de cèdre, teinture blanche.

QUE le CCU recommande positivement l'acceptation de ce projet au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

*Madame Viviane Métivier déclare son conflit d'intérêt dans ce dossier et se retire de la décision. Elle demande l'abstention au vote.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

DEMANDE 2019-53 - 198 AVENUE MOREL – REVÊTEMENT DE TOITURE

19.12.274 RÉSOLUTION

Remplacement de la toiture de bardeau d'asphalte par une tôle style canadienne de couleur gris métallique.

QUE le CCU recommande positivement l'acceptation de ce projet au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Pelletier
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

MANDAT ET RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CCU

19.12.275 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE les mandats de madame Viviane Métivier, messieurs Steve Dumont et Dany Bossé, représentants municipaux, se terminent le 31 décembre prochain.

ATTENDU QUE les représentants -e souhaitent renouveler leurs mandats pour deux autres années soit 2020 et 2021.

ATTENDU QUE les mandats de messieurs Denis Robillard et Jean Breton se termineront respectivement en mai et juillet 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte le renouvellement des mandats tels qu'indiqués.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Réunion de chantier : 5 décembre 2019
- Une rencontre a eu lieu avec Bernard Généreux, député de Montmagny/L'islet/Kamouraska/Rivière-du-Loup

APPROBATION DES COMPTES

19.12.276 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 30/11/19 :	654 089.27 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	125 281.55 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR NOVEMBRE :	779 370.82 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La secrétaire-trésorière a déposé à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30/11/19

Le directeur général adjoint dépose aux membres du conseil les états de revenus et de dépenses (rapport trimestriel) au 30 novembre 2019.

**CORRESPONDANCE POUR NOVEMBRE 2019
POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL**

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil.

Consultation sur demande au bureau municipal.

RÉSOLUTIONS

**DEMANDE DE COMMANDITE – ALBUM DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE
CHANOINE BEAUDET**

19.12.277 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Viviane Métivier
APPUYÉ PAR Patrick Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité appuie financièrement pour un montant de 125,00 \$ la demande du Comité de l'album des finissants de l'École secondaire Chanoine-Beaudet.

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

COMMANDITE COMITÉ D'ENTRAIDE (DÎNER DES PERSONNES SEULES)

19.12.278 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QU'UNE commandite pour la remise de petits cadeaux individuels qui seront remis aux personnes seules lors du dîner de Noël qui se tiendra le 12 décembre prochain au Café Côté Est.

Montant demandé : 275.60 \$.

QUE le remboursement sera fait sur réception d'une pièce justificative.

APPUI À LA CAMPAGNE « MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE »

19.12.279 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska appuie la Campagne de sensibilisation qui se tient du 25 novembre au 6 décembre 2019 pour l'élimination des violences envers les femmes.

COMMANDITE CLUB DES 50 ANS ET + (SOUPER DE NOËL)

19.12.280 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie
APPUYÉ PAR Denis Robillard
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QU'UNE commandite de 100.00 \$ soit versée par l'achat de deux certificats-cadeaux achetés dans des commerces de Kamouraska.

QUE le remboursement sera fait sur réception d'une pièce justificative.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

19.12.281 RÉSOLUTION

**IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Patrick Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois d'octobre est fermé.

- Camille Dumais Inc. : 5.53 \$
- Le Jardin du Bedeau : 62.45 \$
- IDC Informatique : 301.35 \$ + 148.26 \$
- Postes Canada : 61.38 \$
- Jean Morneau Inc. : 142.13 \$
- Benoit Randall : 45.00 \$
- Groupe Avantis : 39.95 \$
- Exc. Robert Dionne & Fils Inc. : 1 063.52 \$
- Étincelle : 269.04 \$
- Libre-Service de l'Amitié : 105.01 \$
- Garage RMS : 255.30 \$
- Ferme Paradis des Côtes : 4 148.87 \$

PRÉVOIR SÉANCES EXTRAORDINAIRES LE 16 DÉCEMBRE PROCHAIN

La directrice générale remet à chaque membre du conseil les avis de convocation pour la tenue des séances extraordinaires suivantes :

- À 20H00, adoption des prévisions budgétaires 2020.
- À 20H30, résolution pour acceptation de la dérogation mineure de Ferme Drahoka.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN ÉLU MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

La directrice générale a remis à chaque membre du conseil le formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires » qui a été complétée et signée par chacun des membres du conseil sauf monsieur Patrick Pelletier qui était absent. Donc, après avoir récupéré la déclaration d'intérêts pécuniaires de celle de monsieur Pelletier, la directrice générale dépose ladite déclaration complétée, séance tenante.

Un rapport écrit sera transmis au MAMOT – secteur de Rimouski.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

ACCEPTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 4 (ALLEN) & FACTURATION D'ENGLOBE CORPORATION – MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

19.12.282 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie
APPUYÉ PAR Patrick Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte le premier décompte progressif no. 4, en date du 2 décembre 2019, de Allen Entrepreneur général Inc. au montant de : 473 957.44 \$ dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

QUE la municipalité accepte la facturation d'Englobe Corporation concernant le contrôle qualitatif des matériaux en date du 26 novembre 2019, d'Englobe Corporation au montant de : 18 301.15 \$ dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

RÉSOLUTION POUR APPLICATION D'UN BUDGET AFFECTÉ DE 220 000.00 \$ EN 2019 À UNE DÉPENSE RÉALISÉE ET À UN SURPLUS CUMULÉ AFFECTÉ

19.12.283 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale à appliquer le budget prévu de 220 000.00 \$ (GL/ 23-03000-522) de la façon suivante :

- Appliquer au GL/ 23-08000-660 la somme de : 56 495.00 \$
- Transférer à un surplus cumulé affecté le montant de 163 505.00 \$ pour la construction d'un réservoir-incendie en 2020.

RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE DES IMMEUBLES MUNICIPAUX & ÉQUIPEMENT POUR L'ANNÉE 2019

19.12.284_ RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité autorise la directrice générale à procéder au paiement de la prime d'assurance applicable aux immeubles municipaux et équipement de voirie pour l'année 2020.

Coût total : 36 561.00 \$ (taxes incluses).

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

ACHAT D'UN ACCESSOIRE (GRATTE) POUR LE TRACTEUR

19.12.285_ RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité autorise le Responsable des Travaux Publics, monsieur Jérôme Drapeau, à procéder à l'achat d'une gratte avec ailes fermées pour installation sur le tracteur.

Coût estimé : 4 100.00 \$ + taxes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Interrogation sur la réparation du quai Taché (extrémité).
- Projet de mise aux normes (amas de terre à proximité de route de Kamouraska).
- SÉMER (explications du dossier par le maire).

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

19.12.286 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance soit close. Il était 21H25.

Gilles A. Michaud, maire

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

NOTE :

« Je, Gilles A. Michaud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Gilles A. Michaud, maire